

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 21 juin 2024 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12 juin 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Non pourvu
34	19	9	19	28	1 (Peyrat-le-Château)

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, CHABANAT Christine, DUGAY Marie, DUMONT-ST-PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BODIN Pascal a donné pouvoir à BIDAUD Jean-Michel, BOUR Coline a donné pouvoir à MUZETTE Thierry, CHADELAUD Michel a donné pouvoir à ECHASSERIEAU Vincent, COLIN Juliana a donné pouvoir à LEVET Elise, COUPET Georges a donné pouvoir à BESNIER Michelle, DELEFOSSE Laurent a donné pouvoir à MALET Patrick, PLAZANET Mélanie a donné pouvoir à SIMON Philippe, SALAGNAT Michèle a donné pouvoir à LENOBLE Monique, THEYS Michel a donné pouvoir à DUMONT-ST-PRIEST Hubert.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : ANOMAN Matthieu, BRUN Patrick, CHAMPAUD Marc, GORA Richard, LOURADOUR Patricia, SIMON Isabel.

Non pourvu : Commune de Peyrat-le-Château

Secrétaire de séance : MALET Patrick

INSTITUTION

Délibération n° 77-2024 : Constitution de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, la mission de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI.

Elle intervient lors de tout transfert de charges et ce, consécutivement au transfert de compétences opéré au profit de l'EPCI. Elle détermine le montant de l'attribution de compensation à reverser par le groupement aux Communes membres.

Chaque Commune membre devant obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la Commission, doit proposer 1 Conseiller municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/12/2018, portant statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;
Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **CREER** une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de Communes des Portes de Vassivière et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 12 membres ;
- **DESIGNER** les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

	Titulaires	Suppléants
Augne	Marc CHAMPAUD	Christine GORGE
Beaumont du Lac	Serge ROUGIER	Gilbert GRANDAUD
Bujaleuf	Jean-Michel BIDAUD	Mathieu ANOMAN
Cheissoux	Vincent ECHASSERIEAU	poste vacant
Domps	Jean-Pierre MONTHEIL	Serge BOUTY
Eymoutiers	Mélanie PLAZANET	Philippe SIMON
Nedde	Monique LENOBLE	Michelle BESNIER
Peyrat le Château	Corinne TRICAUD	Dominique BAUDEMONT
Rempnat	Michèle SALAGNAT	poste vacant
Saint Amand le Petit	Christian LEBLANC	Maryline PETINIOT
Saint Julien le Petit	Michel CHADELAUD	Laurent PAQUET
Sainte Anne Saint Priest	Alain JEANNET	Marie Claude TESSIER

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 22 juin 2024

Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le : 24 JUIN 2024
Publié le : 24 JUIN 2024

